Votre mutualité partout avec vous

Surfez sur www.lamn.be

Suivez-nous sur **1** LaMutualiteNeutre

Accédez à vos données sur www.mymn.be

Téléchargez l'app Disponible sur Google Play Google Play









Un coup de pouce financier pour votre enfant?

C'est possible avec « l'Épargne Jeunes ». Constituez-lui un capital pour débuter sa vie.

Jusqu'à 125 % d'intérêts



Besoin d'une assurance supplémentaire ?

Choisissez la plus adaptée à vos besoins : **Neutra**, votre assurance hospitalisation **Dentalis**, votre assurance dentaire





Des loisirs pour tous, grâce à :

 Horizons Jeunesse, des séjours en Belgique et à l'étranger pour les jeunes de 3 à 18 ans : www.horizons-jeunesse.be

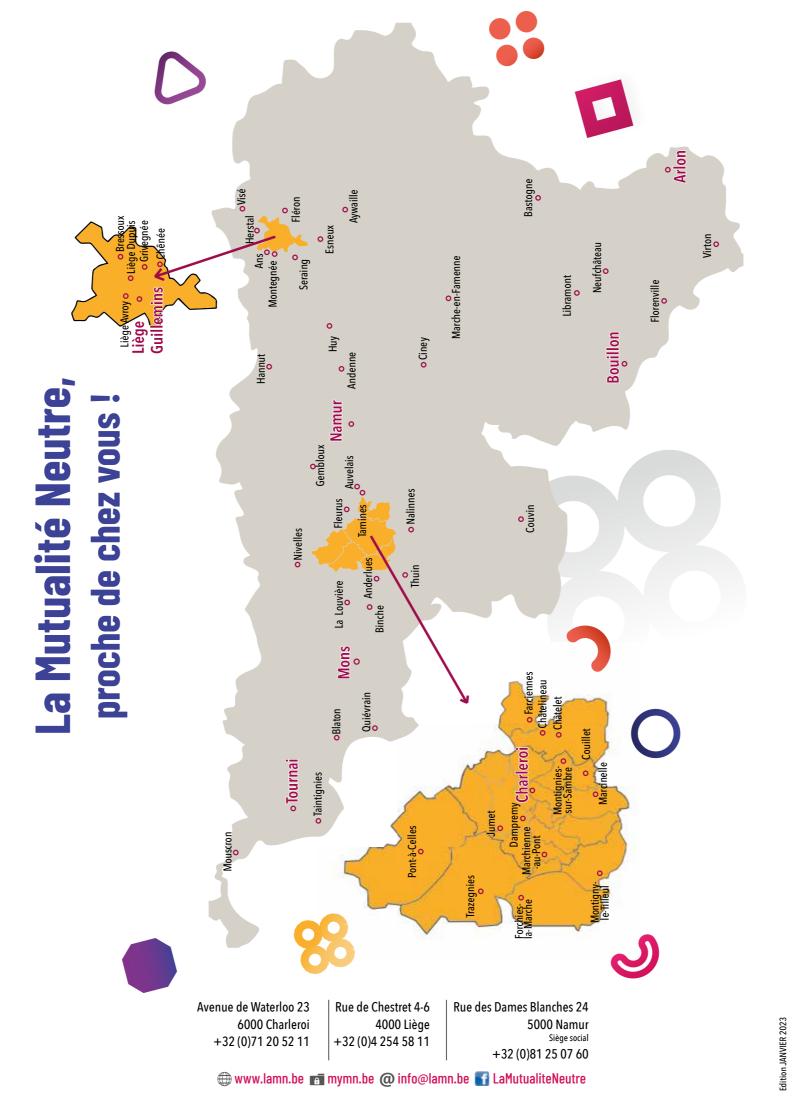


 MN Vacances, des vacances en famille, entre amis, ou en couple:



www.mnvacances.be

- Des activités variées pour tous : des conférences santé, des goûters, des voyages d'un jour, des ateliers...
- Des prix attractifs dans des parcs récréatifs (Pairi Daiza, Walibi, Aqualibi, Bellewaerde)





NEUTRE

Aussi unique que vous!

www.lamn.be



AVANTAGES ET SERVICES

Plus de 50 avantages pour toute la famille!

Gratuit pour les personnes à charge



NAISSANCE & ENFANCE	
NAISSANCE ET ADOPTION Prime de 350 € à la naissance d'un enfant ou lors de l'adoption d'un enfant de moins de 19 ans Cette prime est portée à 700 € pour des jumeaux, à 1.050 € pour des triplés	350 €
ALLAITEMENT MATERNEL ET LAIT POUR BÉBÉ • Prime unique de 30 € après 3 mois d'allaitement Sur présentation d'une attectation du pédiatre ou de l'ONE	

Sur présentation d'une attestation du pédiatre ou de l'ONE • Remboursement de 30 € pour l'achat en pharmacie de boîtes de lait Pour les bébés de moins d'1 an - Sur présentation du document délivré par la pharmacie	60€
LANGES POUR BÉBÉ Remboursement de 50 € par an dans le coût de langes Remboursement de 100 € par an dans le coût de langes réutilisables Jusqu'à la veille du 3° anniversaire - Sur présentation de pièces justificatives - Interventions non cumulables entre elles sur une même année civile	100 €

TEST DU SOMMEIL

CDÈCUE

Remboursement du ticket modérateur du test du sommeil (polysomnographie) chez les nourrissons - Détection du risque de mort subite

CRECITE	
Intervention de 50 € par an dans les frais de crèche ou d'accueillante	50 €
agréée par l'O.N.E.	30 €
Pour les nouveau-nés jusqu'à la veille du 3º anniversaire	

GARDE D'ENFANTS MALADES Présence d'une personne qualifiée à votre domicile gratuitement Pour les enfants de moins de 12 ans - 5 jours consécutifs maximum - 15 jours par an	00/62 056	FORMATIONS ET AIDES SOCIALES	
GARDERIE D'ENFANTS Intervention de 50 € par an dans les frais de garderie Sur base de l'attestation fiscale délivrée par l'organisme d'accueil - Pour les enfants à partir du 3° anniversaire jusqu'à la veille du 6° anniversaire	AIDE SOCIALE Une intervention financière peut être accordée aux bénéficiaires de l'intervention maiorée qui cont confrontée à des frois exceptionnels et	1.0	
PSYCHOMOTRICITÉ Remboursement de 12 € par séance pour les enfants de - de 6 ans Plafond annuel de 10 séances - Sur prescription médicale d'un généraliste, d'un pédiatre, d'un neuropédiatre ou d'un pédopsychiatre	120€	Maximum 1.000 € par an FORMATION PREMIERS SECOURS Remboursement des formations organisées par la Croix Rouge ou de tout	
LOGOPÉDIE Si pas d'accord du médecin-conseil : 5 € par séance Plafond annuel de 375 € Si accord du médecin-conseil : 3 € par séance Plafond annuel de 225 € - Montant limité au ticket modérateur légal Y compris l'audiothérapie selon la méthode Tomatis	600 €	autre organisme agréé par celle-ci : • Brevet Européen de Premiers Secours (BEPS) : 45 € • Secouriste : 70 € • « Bosses et bobos » : 35 € • « 3 minutes pour sauver une vie » : 25 € • Réanimation pédiatrique : 25 €	20
ORTHODONTIE Intervention jusqu'à 750 € pour un enfant ayant reçu l'accord	750 €	LANGUE DES SIGNES ET LPC Intervention unique de 150 € dans les frais d'inscription à un module de formation en langue des signes ou en langue parlé complété (LPC)	15

du médecin-conseil avant son 15e anniversaire

KINÉSITHÉRAPIE PÉRINATALE 5 € par séance de kiné périnatale hors hospitalisation Max 9 séances	45 €	
SOINS DES JEUNES 100 % REMBOURSÉS Remboursement des tickets modérateurs pour les soins ambulatoires des	puo	

Valable pour les consultations et visites chez les médecins spécialistes et généralistes, et les prestations des dentistes (à l'exclusion des traitements d'orthodontie), kinés et infirmier(ère)s - Pour autant qu'un Dossier Médical Global (DMG) soit ouvert à l'exception des enfants de moins d'un an)	Pas de p	

Pour les enfants âgés de 2 ans au moins qui atteignent leur 3e anniversaire	
dans l'année du début du séjour et qui n'atteignent pas leur	
19e anniversaire dans l'année du dernier jour de séjour	
- 40 € par an pour les voyages scolaires avec nuitée qui ont lieu en période	160
scolaire	

jeunes jusqu'à la veille de leur 18e anniversaire, et ce, sans franchise

VACANCES POUR JEUNES

colaire	Ĺ
€ par jour avec un plafond de 20 jours/an pour les activités pendant	ĺ
es vacances scolaires	ı
voyages scolaires, stages, camps de mouvements de jeunesse et plaines de jeux)	ĺ



DÉPISTAGE & PRÉVENTION	
 CONTRACEPTION 40 € par an pour la fourniture de pilules, patchs, anneau vaginal et injection 120 € pour la fourniture d'un stérilet ou d'un implant par période de 36 mois 40 € par an pour la fourniture de préservatifs délivrés en pharmacie 	40 € 120 € 40 €
VACCINATION 35 € par an par bénéficiaire pour tout type de vaccin (vaccination enfants, tétanos, grippe, séjour en régions tropicales,) Sur présentation du ticket de caisse BVAC émis par le pharmacien	35 €
BILAN SANTÉ • 50 € par an sur les tickets modérateurs des examens médicaux préventifs (25 € par examen, 2 examens maximum par an) Pour les cancers de la peau, du sein, de la prostate, du côlon et des intestins, ostéoporose, diabète de type II et maladies cardiovasculaires • 25 € par année civile dans les frais d'abonnement à une app médicale (e-santé), approuvée par mHealth Belgium • 10 € par test, max 20 € par année civile pour le test de détection du	95 €

FORMATIONS ET AIDES SOCIALES	
AIDE SOCIALE Une intervention financière peut être accordée aux bénéficiaires de l'intervention majorée qui sont confrontés à des frais exceptionnels et élevés suite à leur état de santé, un traitement médical ou des soins Intervention de maximum 500 € par dossier sur base des pièces justificatives des frais Maximum 1.000 € par an	1.00
FORMATION PREMIERS SECOURS Remboursement des formations organisées par la Croix Rouge ou de tout autre organisme agréé par celle-ci: • Brevet Européen de Premiers Secours (BEPS): 45 € • Secouriste: 70 € • « Bosses et bobos »: 35 € • « 3 minutes pour sauver une vie »: 25 € • Réanimation pédiatrique: 25 €	200
LANGUE DES SIGNES ET LPC Intervention unique de 150 € dans les frais d'inscription à un module de formation en langue des signes ou en langage parlé complété (LPC)	150

Sur présentation d'une attestation d'affiliation auprès de La Mutualité Neutre

PRÊTS « GARANTIE LOCATIVE »		
Prêts pour la garantie locative :		
D'un kot d'étudiant	1.000 €	
D'un premier logement	1.000 €	
Plafond de 1.000 €/prêt (ou deux mois de loyer) - À rembourser en 12 mensualités -		
Max.2 prêts/bénéficiaire - Avoir remboursé complètement le 1er prêt pour obtenir le 2nd		

SERVICE JURIDIQUE « MUJA »

Notre rôle est de vous conseiller et surtout de vous aider à faire valoir vos droits et connaître vos devoirs en matière de législation des soins de santé : Nous donnons des avis juridiques

• Nous établissons des contacts avec des tiers et, si cela s'avère nécessaire, nous proposons une conciliation

Le service vise à offrir une aide et des services à toute personne se trouvant dans une situation problématique en raison d'une maladie, d'un handicap, d'une vulnérabilité financière ou sociale, ainsi qu'aux auxiliaires de vie



INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES	
CONVALESCENCE Intervention de 20 € par nuitée Séjour d'une durée de 7 nuits min. et 28 nuits max. – Début dans les 30 jours qui suivent une hospitalisation ou un traitement pour maladie grave, justifié par un certificat médical ou pour les personnes ayant le statut d'aidant proche ainsi que les personnes aidées - L'établissement doit être agréé par l'INAMI ou être un centre de vacances de MN Vacances - Un seul séjour par affection et par an	560€
DIABÈTE • 50 € tous les 3 ans pour l'achat d'un glucomètre ou de tout appareil permettant le contrôle de la glycémie	50 € 40 €
• 10 € par boîte de tigettes, lancettes ou par patch (jusqu'à 40 €/an) DIÉTÉTIQUE 12,50 € par séance Sur attestation médicale certifiant l'anorexie, l'obésité ou la surcharge pondérale (Indice de Masse Corporelle de 25 ou plus pour les adultes ou un percentile supérieur ou égal à 85 pour les enfants de moins de 18 ans) - Plafond annuel de 8 séances	100 €
FÉCONDATION IN VITRO Intervention unique de 500 € dans les frais de fécondation in vitro Si intervention de l'INAMI	500€
GREFFE Remboursement des frais de greffe : 1.000 € pour : greffe du coeur, du foie, du pancréas, du rein, de la moelle, des poumons	1.000€
IMMUNOTHÉRAPIE ALLERGÉNIQUE Remboursement pendant 3 ans de 60 % du coût du traitement contre une allergie attestée par un médecin formé en allergologie, un médecin spécialiste ORL, un pneumologue, un dermatologue ou un pédiatre Plafond annuel de 300 €	300 €
KINÉSITHÉRAPIE Indemnité de 0,65 € par séance de traitement de kiné ambulatoire pour les pathologies lourdes (liste E) ou aigues et chroniques (liste F) Max 50 séances/an - À partir du 18° anniversaire - Sur base d'une prescription médicale	32,5 €
MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES Intervention de 100 % sur le ticket modérateur des médicaments génériques délivrés en pharmacie Plafond annuel de 100 € - Avec Dossier Médical Global (DMG) - Sur prescription d'un médecin	100 €
ORTHODONTIE Sans accord du médecin-conseil, intervention unique de 150 €	150 €
PÉDICURIE 5 € par séance Plafond annuel de 4 séances - Sur base d'un certificat médical pour les - de 65 ans	20 €
POSTUROPODIE 50 € tous les 2 ans pour l'achat de semelles de posturopodie Sur base du reçu du prestataire	50 €
PROTHÈSES • Remboursement de 50 € pour : • prothèse dentaire amovible (tous les 4 ans) • prothèse capillaire en cas de chimiothérapie (tous les 2 ans) • prothèse orthopédique • placement d'une lentille intraoculaire lors d'une opération de la cataracte	50 € 50 € 50 € 50 €
 Remboursement de 50 € par an par prothèse acoustique implantée PSYCHOLOGIE	
15 € par séance Plafond annuel de 12 séances - Traitement par un licencié en psychologie	180 €
SEVRAGE TABAGIQUE 30 € par an dans le coût d'un traitement médicamenteux anti-tabac Sur prescription médicale - Produits délivrés en pharmacie - Sur présentation de l'attestation de fourniture délivrée par le pharmacien	30 €
TICKET MODÉRATEUR DES + DE 18 ANS Remboursement à 100% du ticket modérateur des soins ambulatoires pour les consultations des médecins spécialistes en gynécologie et ophtalmologie, et ce, sans franchise Avec Dossier Médical Global (DMG)	Pas de plafond



LOISIRS, SPORTS ET VACANCES

SPORTS 40 € par an pour toute affiliation à un club sportif, un centre de fitness, un	
club de natation (y compris les bébés-nageurs), un programme d'initiation au jogging Sur base d'une attestation établie par l'organisation sportive	40 €

SOINS À L'ÉTRANGER

En cas de séjour récréatif à l'étranger, intervention illimitée dans les frais d'hospitalisation :

• Pour tous pays membres de l'Union Européenne, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Egypte, Islande, Israël, Jordanie, Kosovo, Liechtenstein, Macédoine, Maroc, Monténégro, Norvège, Serbie, Suisse, Tunisie et Turquie (aussi pour les séiours Frasmus)

• Pour les enfants bénéficiant d'allocations familiales : couverture mondiale Demandez votre carte européenne valable 1 an ou le formulaire spécifique avant votre

VACANCES ASSISTANCE MUTAS

Assistance médicale à l'étranger* en cas de maladie, d'accident et/ou d'hospitalisation

• Envoi de médicaments

• En cas de nécessité médicale, rapatriement du malade ou du blessé par avion sanitaire ou tout autre moyen de transport vers un centre hospitalier mieux équipé en Belgique ou à l'étranger (pas de limitation)

• Prise en charge du logement et du retour de l'accompagnant avec plafond de 1.200 € * Mutas intervient dans tous les pays couverts par « Soins à l'étranger »

VACANCES POUR PERSONNES HANDICAPÉES 250 € par an pour les séjours organisés en faveur des personnes handicapées

SÉJOURS POUR JEUNES

www.horizons-jeunesse.be organise des séjours en Belgique et à l'étranger à des prix avantageux, avec un encadrement professionnel de qualité. Cette offre n'est pas cumulable avec notre avantage «Vacances pour jeunes ».

VACANCES EN FAMILLE

www.mnvacances.be vous accueille dans ses domaines de vacances à la côte et dans les Ardennes. Profitez de 30 % de réduction sur le prix de votre chambre en utilisant le code promo: MEMBRE Envie de vous évader plus loin ? Découvrez les belles réductions

chez nos partenaires Villages Club du Soleil, Sunweb, Eliza Was Here, CroisiEurope, 7Plus, Vacances Bleues!

VACANCES ET EXCURSIONS EN GROUPE

Notre service vous accompagne lors de voyages et excursions en groupe organisés par La Mutualité Neutre ou par notre agence de voyages MN Vacances

MÉDECINES ALTERNATIVES MÉDECINES ALTERNATIVES 10 € par consultation d'homéopathie, chiropractie, ostéopathie, 70 € acupuncture et mésothérapie chez les prestataires agréés Plafond annuel de 70 € MÉDICAMENTS HOMÉOPATHIQUES 100 € Intervention de 50 % sur le prix des médicaments

Plafond annuel de 100 € - Sur prescription d'un médecin ou d'un homéopathe



SOINS À DOMICILE

AIDES FAMILIALES, AIDES MENAGERES ET GARDE-MALADES À	
DOMICILE	
Intervention forfaitaire de 1 €/heure prestée par un service d'aide	400
familiale, d'aide-ménagère ou garde-malade agréé	
Plafond annuel de 400 heures	ĺ

MATÉRIEL MÉDICAL

Nous vous proposons une large gamme de matériel médical à la vente ou à la location à des prix préférentiels

MATÉRIEL SANITAIRE ET DE RÉADAPTATION

• Intervention de 40 € maximum par an dans le coût de location ou d'achat de matériel sanitaire et de réadaptation (liste limitative) Sur base d'une pièce justific

• Intervention spéciale de 75 € pour la location ou l'achat d'un lit destiné au maintien à domicile des cas lourds ou aux soins palliatifs, ou d'un lit anti-reflux pour bébé

Équivalant à 75 % du prix d'achat limité à 75 € - Sur base d'une prescription médicale et d'une pièce justificative • Intervention de **75 € pour des vêtements adaptés** pour des patients

atteints d'un cancer Max 75 € par an - Sur base d'une pièce justificative

• Intervention spéciale pour la location ou l'achat d'un aérosol

+32 2 272 09 00

MN VACANCES

• Installation gratuite et location mensuelle modique (via ligne téléphonique fixe ou via ligne GSM) pour un système de télé-assistance 24h/24 et 7j/7 via notre partenaire

• Intervention de 9 €/mois soit max 108 € par an Sur base de la facture de location de l'appareil





TRANSPORTS AMBULANCE Transporteur non conventionné : • En cas de transport non urgent : **forfait de 20 €** pour les 20 premiers km Plafond de 250 € par jour, un seul aller et retour par jour - Plafond annuel : 500 € -Parcours en dehors du territoire belge de 50 km A/R maximum • En cas de transport urgent : forfait de 20 € Transporteurs conventionnés • Tarifs préférentiels : détails et liste des transporteurs sur www.lamn.be FRAIS DE DÉPLACEMENT En voiture privée, en transport en commun ou en transport Uber remboursement de 0.12 €/km Plafond de 35 € par jou

En taxi - taxi social - VSL - TPMR - autre transport adapté et service bénévole remboursement de 0,25 €/km, forfait ville de 5 € Plafond de 75 € par jour Si prestation par un spécialiste (sauf gynécologue et pédiatre) - Un seul aller-retour par

jour - Plafond annuel de 300 € (200 € vers les centres hospitaliers et de 100 € vers les cabinets de médecin) – Parcours en dehors du territoire belge de max. 50 km A/R

TRANSPORT EN CAS DE TRAITEMENT DE RADIOTHÉRAPIE, CHIMIOTHÉRAPIE OU DIALYSE RÉNALE

0,25 €/km remboursés lors d'un déplacement en taxi ou par un service de transport adapté ou un service bénévole organisé Après intervention de l'INAMI - Plafond annuel de 500 €

AIDE MEDICALE PAR HÉLICOPTÈRE Avec transport : 650 € Sans transport : 250 €

ASSURANCES FACULTATIVES

HOSPITALISATION

Possibilité de souscrire à une des cinq formules proposées par notre assurance hospitalisation | maladies graves NEUTRA Consultez notre brochure détaillée

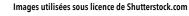
SOINS DENTAIRES

L'assurance dentaire **DENTALIS** vous couvre pour des soins préventifs, curatifs, de parodontologie, d'orthodontie mais aussi pour des prothèses et implants . Consultez notre brochure détaillée

ÉPARGNE JEUNES

Possibilité de souscrire à une épargne à haut rendement pour vos enfants dès 14 ans Consultez notre brochure détaillée

Toutes les données présentées dans ce dépliant le sont à titre informatif et sous réserve d'approbation de l'Office de Contrôle des Mutualités. Pour plus de détails, consultez nos statuts sur www.lamn.be/statuts.



300 €

650 €

neutra